


# Politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) Société d'histoire et de généalogie de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire (SHGBMSH)

## 1. Introduction et contexte

L'intelligence artificielle (IA) s'impose aujourd'hui comme un outil incontournable d'assistance à la rédaction, à la recherche et à la création visuelle. La Société d'histoire et de généalogie de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire (SHGBMSH) souhaite encadrer son utilisation afin d'assurer la rigueur, la transparence et la crédibilité de ses publications.

Cette politique vise à définir les principes directeurs et les bonnes pratiques entourant l'usage de l'IA dans toutes les activités de la SHGBMSH, qu'il s'agisse de communication, de recherche, de création visuelle ou de formation.

## 2. Cadre général et principes directeurs

La SHGBMSH reconnaît l'IA comme un outil d'aide à la production intellectuelle, mais non comme un substitut à la réflexion, à la recherche ni à la validation humaine. Les principes suivants guident son utilisation :

- Rigueur historique : toute information diffusée doit être vérifiée. Les sources doivent être mentionnées dans la publication lorsque cela est pertinent ou conservées dans un dossier accessible sur demande.
- Transparence : mentionner l'usage de l'IA lorsque celle-ci intervient de manière significative la rédaction d'un texte ou dans dans une création visuelle ou audiovisuelle.
- Responsabilité humaine : toute utilisation de l'IA doit être validée par une personne responsable.
- Respect du droit d'auteur : ne pas reproduire d'œuvres protégées sans autorisation.

## 3. Aspects juridiques et éthiques

Sur le plan juridique, les textes générés par une IA ne possèdent pas d'auteur reconnu. La personne ou l'organisme qui révise, adapte ou valide un texte en devient l'auteur. Les contenus publiés par la SHGBMSH, même assistés par IA, relèvent donc de sa responsabilité éditoriale.

Sur le plan éthique, la SHGBMSH privilégie une approche responsable et transparente. L'usage de l'IA doit viser à soutenir la mission de diffusion du patrimoine et non à se substituer à la responsabilité de la SHGBMSH à la remplacer.

**4. Lignes directrices d'utilisation**

Les orientations suivantes s'appliquent à chaque type d'utilisation :

4.1 Textes

Les textes rédigés avec l'aide de l'IA doivent être systématiquement vérifiés, corrigés et validés avant publication. L'utilisation d'un outil d'IA à des fins de correction ou de reformulation (comme un correcteur avancé) ne requiert pas de mention spécifique.

4.2 Images et vidéos

Lorsqu'une image, une animation ou une vidéo est produite à l'aide d'un outil d'IA, une mention explicite doit apparaître. Exemple : « Visuel réalisé à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle, sous la supervision de la SHGBMSH. »

4.3 Recherche et analyse

L'IA peut être utilisée pour soutenir la recherche documentaire ou la synthèse d'information, mais les données doivent toujours être validées par un membre du comité de recherche ou de rédaction avant diffusion.

**5. Procédure interne de validation**

Avant toute publication :

- Le contenu est produit ou révisé à l'aide d'un outil d'IA.
- Une vérification humaine complète est effectuée (faits, sources, style).
- La personne responsable de la communication ou du comité valide la version finale.

**6. Modèles de mentions officielles**

- Texte : Aucune mention n'est requise lorsque l'IA est utilisée comme outil d'assistance et que le texte a fait l'objet d'une révision substantielle par une personne responsable. Une mention est requise lorsque le contenu est majoritairement généré par l'IA.

- Image : « Visuel réalisé à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle, sous la supervision de la SHGBMSH. »
- Vidéo : « Production réalisée avec l'aide de l'intelligence artificielle, encadrée par la SHGBMSH. »

**7. Publication à diffuser**

Certaines publications de la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire (SHGBMSH) peuvent avoir été préparées avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Tous les contenus sont toutefois revus, corrigés et validés par une personne responsable avant leur diffusion. Lorsque l'IA contribue de façon importante à la création d'une image ou d'une vidéo, une mention explicite l'indique. La SHGBMSH demeure garante de la rigueur historique, de la fiabilité des faits et du respect du droit d'auteur dans toutes ses Publications.

**8. Adoption et révision**

Cette politique entre en vigueur le 5 mars 2026 et pourra être révisée au besoin par le conseil d'administration de la SHGBMSH. Une réévaluation annuelle est recommandée afin d'assurer son actualisation et sa pertinence face à l'évolution rapide des technologies d'intelligence artificielle.

# ANNEXE 1

# DROITS D'AUTEUR

La Société d'histoire et de généalogie de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire (SHGBMSH) reconnaît et respecte les principes fondamentaux du droit d'auteur tels qu'établis par la Loi sur le droit d'auteur du Canada ((L.R.C. 1985, ch.42) et les dispositions pertinentes du Code civil du Québec.

Toute œuvre de création – qu'il s'agisse de texte, d'image, de photographie, de musique, de film, de tableau, ou de sculpture, est protégée automatiquement dès sa création, sans qu'aucune formalité d'enregistrement ne soit requise.

Le créateur d'une œuvre est le premier titulaire du droit d'auteur.
Ces droits comportent :

- des droits patrimoniaux, qui permettent à l'auteur de contrôler la reproduction, la diffusion, la publication, la traduction ou l'adaptation de son œuvre et d'en percevoir les revenus ;
    - Le droit patrimonial consiste pour l'auteur de l'œuvre à tirer profit de son travail. Au Canada, le droit patrimonial a une durée de 70 ans à partir de la mort de l'auteur de l'œuvre.
- et des droits moraux, qui assurent à l'auteur la reconnaissance de sa paternité et la préservation de l'intégrité de son œuvre.
    - Les droits moraux sont inaliénables et comprennent le droit de paternité (être nommé comme auteur de l'œuvre) et le droit d'intégrité (empêcher toute modification, dénaturation ou présentation jugée offensante).

Les œuvres appartenant au domaine public (créateurs décédés depuis plus de 70 ans) peuvent être utilisées librement, sous réserve du respect du nom de l'auteur et de l'intégrité de l'œuvre.

Les œuvres diffusées sous licence Creative Commons ou libre de droits peuvent être utilisées conformément aux conditions spécifiques indiquées par l'auteur.

- Creative Commons (CC) est un système international de licences gratuites qui permet aux créateurs de partager leurs œuvres (textes, images, vidéos, musique, etc.) tout en gardant certains droits.

Les textes, images, vidéos et documents produits ou diffusés par la SHGBMSH sont protégés par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou réutilisation, en tout ou en partie, doit faire l'objet d'une autorisation écrite de la Société.

La SHGBMSH encourage la diffusion du patrimoine dans le respect des créateurs et de leurs héritiers.

Toute personne qui collabore, publie ou diffuse du contenu au nom de la Société s'engage à :

- respecter les lois sur le droit d'auteur et les droits moraux ;
- citer les auteurs, sources et détenteurs de droits ;
- éviter toute reproduction non autorisée ou utilisation commerciale d'une œuvre protégée.

## Droit d'auteur et utilisation des images au Québec

### Cas d'utilisation typiques

| **Cas** | **Autorisation requise** |
|---|---|
| Photo prise par vous | Non (sauf personnes identifiables) |
| Photographie d'une foule prise par vous | Oui, si la photo montre une foule dans un lieu public. |
| Image trouvée sur Internet | Oui, car la plupart sont protégées |
| Image provenant d'un musée ou d'archives | Oui, selon conditions |
| Image du domaine public | Libre, mention recommandée |
| Image sous licence Creative Commons | Libre avec attribution |
| Image générée par IA | Zone grise, dépend de la participation humaine |
| Portrait d'une personne identifiable | Consentement requis |

# Droit d'auteur pour les films et vidéos (Québec / Canada)

## Cas d'utilisation typiques

| Type d'usage | Autorisation requise | Commentaires |
|---|---|---|
| Publication d'un film complet sur Facebook ou YouTube | Oui | Accord du producteur et titulaires de droits requis. |
| Montrer un extrait | Oui (sauf exception) | Utilisation équitable possible à des fins éducatives ou critiques. |
| Musique intégrée au film | Oui | Droits musicaux distincts à obtenir (SOCAN, Artisti). |
| Film du domaine public | Libre | Diffusion permise avec mention du réalisateur. |
| Vidéo générée par IA | Zone grise | Non protégée sans contribution humaine substantielle. |

# Les droits d'auteur musicaux au Québec

## Cas d'utilisation typiques

| Situation | Autorisation requise ? | Explications |
|---|---|---|
| Utiliser une chanson commerciale | Oui | Accord requis des titulaires (SOCAN, producteur, auteur). |
| Musique de fond dans une vidéo Facebook | Oui | Les plateformes détectent automatiquement les œuvres protégées. |

| | | |
|---|---|---|
| Diffuser une chanson lors d'un événement public | Oui | Licence SOCAN obligatoire. |
| Musique libre de droits ou Creative Commons | Possible | Respecter les conditions et mentionner l'auteur. |
| Création musicale originale | Oui | Le créateur détient automatiquement les droits. |
| Musique générée par IA | Zone grise | Non protégée sans contribution humaine significative. |

## Droit d'auteur applicables aux œuvres d'art visuel
## Peintures, tableaux, sculptures, installations

### Cas d'utilisation typiques

| **Type de reproduction** | **Autorisation requise ?** | **Explication** |
|---|---|---|
| Photo d'un tableau moderne | Oui | L'artiste ou ses ayants droit doivent approuver. |
| Photo d'un tableau ancien (auteur décédé depuis 70 ans) | Non | Œuvre dans le domaine public, libre de droits. |
| Sculpture en arrière-plan d'une photo | Parfois | Tolérée si présence accessoire et non principale. |
| Œuvre d'art dans l'espace public | Oui, sauf capture accessoire (capture accessoire : l'œuvre protégée apparaît dans le cadre, mais n'est pas le sujet principal. ) | Les œuvres publiques ne sont pas automatiquement libres. |